

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

**Séance du 12 janvier 2022**

L'an deux mil vingt-deux le douze du mois de janvier à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le huit janvier s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

**Présents :** Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN-LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette

**Absents représentés :**

M. BREUER Cees représenté par Mme Yvette RENAUDIAS  
Mme DEIJN Mélanie représentée par M. Pierre FAURE

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

**Objet : Mise en conformité du Relais de la Fontaine.  
Plus-value travaux d'électricité**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux recommandations de l'APAVE, il est nécessaire d'effectuer des rajouts de détecteurs incendie et de blocs autonomes d'éclairage d'habitation.

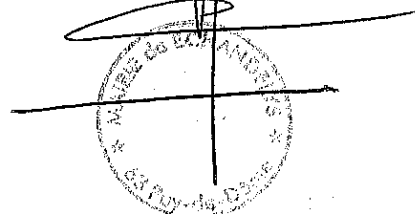
Ces travaux entraînent une plus-value de 738 € H.T. ; 885,60 T.T.C. pour l'entreprise Morel Electricité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'accepter cette plus-value.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,  
Christian HEUX**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

---

**Séance du 12 janvier 2022**

---

L'an deux mil vingt-deux le douze du mois de janvier à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le huit janvier s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

**Présents** : Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN-LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette

**Absents représentés :**

M. BREUER Cees représenté par Mme Yvette RENAUDIAS  
Mme DEIJN Mélanie représentée par M. Pierre FAURE

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

**Objet : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**

Le maire rappelle à l'assemblée,

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire remplissant les conditions statutaires pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 23 novembre 2021

Le maire propose à l'assemblée de fixer à partir de 2021 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Concernant l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur : le ratio commun à tous les cadres d'emplois concernés est fixé 100 %.

AR PREFECTURE

063-216301424-20220112-12\_01\_2022\_02-DE

Regu le 28/01/2022

~~Il convient de prévoir une règle~~ d'arrondi et une clause de sauvegarde qui permettrait une nomination au moins dans chaque grade d'avancement lorsque l'application du taux de promotion à l'effectif des promouvables conduira à un résultat inférieur à 1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'accepter la proposition ci-dessus.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,  
Christian HEUX**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

**Séance du 12 janvier 2022**

L'an deux mil vingt-deux le douze du mois de janvier à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le huit janvier s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

**Présents** : Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN-LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette

**Absents représentés :**

M. BREUER Cees représenté par Mme Yvette RENAUDIAS  
Mme DEIJN Mélanie représentée par M. Pierre FAURE

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

**Objet : SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au vu des taux de promotion pour les avancements de grade et de l'ancienneté de l'agent Marcel DUTOUR, cet agent remplit les conditions pour bénéficier de l'avancement de grade par ancienneté.

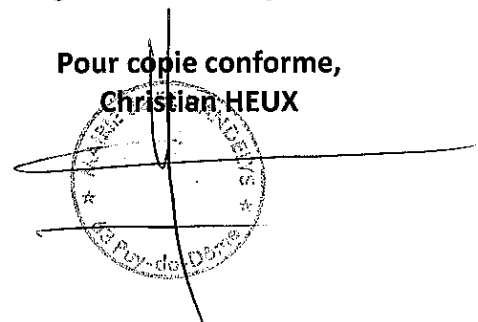
Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- décide la suppression à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 d'un emploi à temps complet d'adjoint technique
- décide la création à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'agent technique de deuxième classe
- précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,  
Christian HEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS****Séance du 12 janvier 2022**

L'an deux mil vingt-deux le douze du mois de janvier à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le huit janvier s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

**Présents :** Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN-LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette

**Absents représentés :**

M. BREUER Cees représenté par Mme Yvette RENAUDIAS  
Mme DEIJN Mélanie représentée par M. Pierre FAURE

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

**Objet : Délivrance de coupe**

Sur proposition de l'O.N.F., et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2022 les destinations suivantes :

pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après : (1)

Forêt	Numéros de parcelles	Surface (ha)	Essences
SMGF d'Echandelys	20 (Le Cluel)	12ha	Feuillus divers

Mode d'exploitation de l'affouage retenu :  sur pied, par une entreprise

Mode de partage de l'affouage : le partage de l'affouage sera réalisé :

- par feu
- par habitant
- moitié par feu, moitié par habitant

Le rôle d'affouage devra être affiché en mairie.

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme

AR PREFECTURE

063-216301424-20220112-12\_01\_2022\_04-DE  
Regu le 28/01/2022

garants de la bonne exploitation de bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied

(nom - prénom)

Madame Marion FARON ;  
Monsieur Renaud RIVATON ;  
Monsieur Pierre FAURE

} pour la section du Cluel

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide de fixer le délai d'exploitation des produits délivrés :

- à 1 an après la remise du permis d'exploiter pour la délivrance, qui interviendra après l'établissement de la décharge d'exploitation pour les produits vendus. (2° cas : exploitation des bois d'affouage après une vente)

Passé ce délai, les affouagistes n'ayant pas terminé l'exploitation de leur lot, seront considérés comme y ayant renoncé.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette opération.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,  
Christian HEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

---

**Séance du 12 janvier 2022**

---

L'an deux mil vingt-deux le douze du mois de janvier à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le huit janvier s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

**Présents** : Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN-LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette

**Absents représentés :**

M. BREUER Cees représenté par Mme Yvette RENAUDIAS  
Mme DEIJN Mélanie représentée par M. Pierre FAURE

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

**Objet : Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier**

- *Election par le conseil municipal de deux propriétaires titulaires et d'un propriétaire suppléant ;*
- *Désignation de deux propriétaires forestiers titulaires et de deux propriétaires forestiers suppléants.*

Monsieur le maire fait connaître que par lettre du 30 novembre 2021, Monsieur le Président du Conseil départemental l'a invité à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie, le 13 décembre soit plus de quinze jours avant ce jour.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

- Mme CHOMILIER Michelle
- M. DUTOUR Marcel
- Mme FARON Marion

AR PREFECTURE

063-216301424-20220112-12\_01\_2022\_05-DE

Regu le 28/01/2022

qui sont de nationalité française ou assimilés d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée :

- Mme CHOMILIER Michelle
- Mme FARON Marion
- M. DUTOUR Marcel

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de 10, la majorité requise est de 6 voix.

Ont obtenu au premier tour :

- |                          |         |
|--------------------------|---------|
| - Mme CHOMILIER Michelle | 10 voix |
| - Mme FARON Marion       | 10 voix |
| - M. DUTOUR Marcel       | 10 voix |

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des tours successifs, Madame FARON Marion et Monsieur DUTOUR Marcel sont élus membres titulaires et Madame CHOMILIER Michelle est élue membre suppléant.

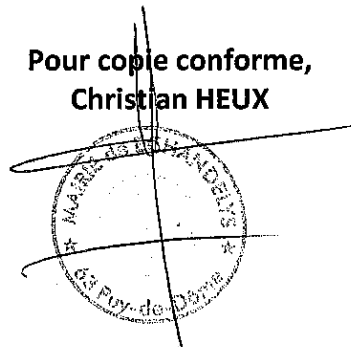
Il appartient également au conseil municipal de désigner deux propriétaires forestiers titulaires et deux propriétaires forestiers suppléants pour siéger à la commission en application de l'article L.121-5°.

Après en avoir délibéré, le conseil désigne Monsieur FAURE Pierre et Monsieur SALAH Christian, comme propriétaires forestiers titulaires et Monsieur RECOQUE Patrick et Monsieur CHEVARIN Roch, comme propriétaires forestiers suppléants.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,  
Christian HEUX**





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

---

**Séance du 12 janvier 2022**

---

L'an deux mil vingt-deux le douze du mois de janvier à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le huit janvier s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

**Présents** : Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN-LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette

**Absents représentés :**

M. BREUER Cees représenté par Mme Yvette RENAUDIAS  
Mme DEIJN Mélanie représentée par M. Pierre FAURE

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

**Objet : VOIRIE 2022 – TRAVAUX ET DEMANDE SUBVENTION FIC**

Le Maire présente à l'Assemblée l'avant-projet des travaux de voirie – Programme 2022, établi par le maître d'oeuvre.

Ces travaux concernent l'aménagement et la réfection des chemins de :  
Voie communale n° 5 – du Mas à Parel, pour un montant prévisionnel de 51 480,00 € hors taxes.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Département du Puy de dôme, au titre de la voirie dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal, à hauteur de 25 %, assorti d'un Coefficient de Solidarité Départemental de 1,08

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- Approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier.
- Sollicite l'octroi de la subvention correspondante, au taux de 25 % x 1,08 sur le montant hors taxes de 51 480,00 €, ce qui représente un montant de subvention de 13 899,60 €

AR PREFECTURE

063-216301424-20220112-12\_01\_2022\_06-DE  
Regu le 28/01/2022

Certifiée exécutoire compte tenu

De la réception en  
Sous-Préfecture le

De la publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,  
Christian HEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

---

**Séance du 12 janvier 2022**

---

L'an deux mil vingt-deux le douze du mois de janvier à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le huit janvier s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

**Présents** : Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN-LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette

**Absents représentés :**

M. BREUER Cees représenté par Mme Yvette RENAUDIAS  
Mme DEIJN Mélanie représentée par M. Pierre FAURE

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

**Objet : VOIRIE 2022 – TRAVAUX ET DEMANDE SUBVENTION DETR**

Le Maire présente à l'Assemblée l'avant-projet des travaux de voirie – Programme 2022, établi par le maître d'oeuvre.

Ces travaux concernent l'aménagement et la réfection des chemins de :

- De la route départementale 264 (village du Mas) au village de Parel - Voie communale n° 5, pour un montant prévisionnel de 51 480,00 € hors taxes.

Ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de la Dotation des Territoires Ruraux, au titre des Grosses Réparations de Voirie, à hauteur de 30 %, dans la limite d'un plafond de travaux de 100 000,00 €, sur deux années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier.
- Sollicite l'octroi de la subvention correspondante, au taux de 30 % sur le montant hors taxes de 51 480,00 €, ce qui représente un montant de subvention de 15 444,00 €

AR PREFECTURE

063-216301424-20220112-12\_01\_2022\_07-DE  
Regu le 28/01/2022

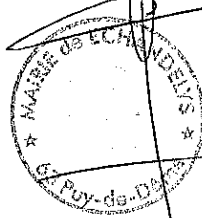
Certifiée exécutoire compte tenu

De la réception en  
Sous-Préfecture le

De la publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,  
Christian HEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

---

**Séance du 12 janvier 2022**

---

L'an deux mil vingt-deux le douze du mois de janvier à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le huit janvier s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

**Présents** : Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN-LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette

**Absents représentés** :

M. BREUER Cees représenté par Mme Yvette RENAUDIAS  
Mme DEIJN Mélanie représentée par M. Pierre FAURE

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

**Objet : TRAVAUX CANTINE - DETR**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil l'avant-projet de réfection de la cantine scolaire.

Ces travaux concernent l'aménagement d'une nouvelle salle de réfectoire pour l'accueil des enfants de la cantine scolaire, pour un montant prévisionnel de 19 011 € H.T.

Ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, au titre « Locaux et cantines scolaires », à hauteur de 30%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier
- Sollicite l'octroi de la subvention correspondante, au taux de 30 % sur le montant hors taxes de 19 011 €, ce qui représente un montant de subvention de 5 703, 30 €
- Charge Monsieur le Maire de prendre toutes dispositions pour l'exécution de cette délibération

AR PREFECTURE

063-216301424-20220112-12\_01\_2022\_08-DE  
Regu le 04/02/2022

Certifiée exécutoire compte tenu

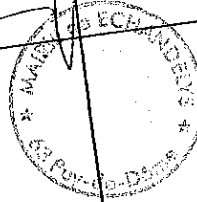
De la réception en

Sous-Préfecture le

De la publication le

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,  
Christian HEUX**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

---

**Séance du 12 janvier 2022**

---

L'an deux mil vingt-deux le douze du mois de janvier à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le huit janvier s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

**Présents** : Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN-LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette

**Absents représentés :**

M. BREUER Cees représenté par Mme Yvette RENAUDIAS  
Mme DEIJN Mélanie représentée par M. Pierre FAURE

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

**Objet : TRAVAUX CANTINE - DSIL**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil l'avant-projet de réfection de la cantine scolaire.

Ces travaux concernent l'aménagement d'une nouvelle salle de réfectoire pour l'accueil des enfants de la cantine scolaire, pour un montant prévisionnel de 19 011 € H.T.

Ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local 2022 au titre des grandes priorités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier
- Sollicite l'octroi de la subvention correspondante, au taux de 20 % sur le montant hors taxes de 19 011 €, ce qui représente un montant de subvention de **3 802,20 €**
- Charge Monsieur le Maire de prendre toutes dispositions pour l'exécution de cette délibération

AR PREFECTURE

063-216301424-20220112-12\_01\_2022\_09-DE  
Regu le 04/02/2022

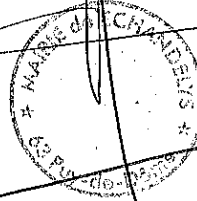
Certifiée exécutoire compte tenu

De la réception en  
Sous-Préfecture le

De la publication le

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,  
Christian HEUX**





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

---

**Séance du 12 janvier 2022**

---

L'an deux mil vingt-deux le douze du mois de janvier à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le huit janvier s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

**Présents** : Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN-LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette

**Absents représentés :**

M. BREUER Cees représenté par Mme Yvette RENAUDIAS  
Mme DEIJN Mélanie représentée par M. Pierre FAURE

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

**Objet : TRAVAUX CANTINE – SUBVENTION REGION**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil l'avant-projet de réfection de la cantine scolaire.

Ces travaux concernent l'aménagement d'une nouvelle salle de réfectoire pour l'accueil des enfants de la cantine scolaire, pour un montant prévisionnel de 19 011 € H.T.

Ces travaux pourraient être subventionnés par la Région après avis de notre élue-référente et arbitrage de la Commission permanente, dès que les dispositifs d'aide à l'investissement des communes seront ouverts et leurs modalités opérationnelles connues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier
- Sollicite l'octroi d'une subvention correspondante, au taux de 30 % sur le montant hors taxes de 19 011 €, ce qui représente un montant de subvention de 5 703,30 €
- Charge Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions pour l'exécution de cette délibération

AR PREFECTURE

063-216301424-20220112-12\_01\_2022\_10-DE  
Regu le 04/02/2022

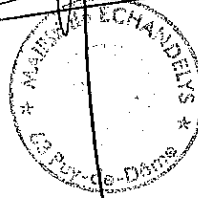
Certifiée exécutoire compte tenu

De la réception en  
Sous-Préfecture le

De la publication le

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,  
Christian HEUX**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

**Séance du 12 janvier 2022**

L'an deux mil vingt-deux le douze du mois de janvier à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le huit janvier s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

**Présents :** Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN-LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette

**Absents représentés :**

M. BREUER Cees représenté par Mme Yvette RENAUDIAS  
Mme DEIJN Mélanie représentée par M. Pierre FAURE

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

**Objet : ACHAT DEFIBRILATEUR ET DEMANDE FIC**

Monsieur le Maire présente expose aux membres du conseil l'utilité pour la commune de s'équiper d'un défibrillateur  
Il précise que cette acquisition peut être subventionnée par le Département du Puy-de-Dôme à hauteur de 750 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le projet d'acquisition d'un défibrillateur
- Sollicite l'octroi de la subvention correspondante de **750 €** auprès du Département
- Charge Monsieur le Maire de prendre toutes dispositions pour l'exécution de cette délibération

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,  
Christian HEUX

